

PROCÈS-VERBAL

De la séance extraordinaire du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue par conférence téléphonique, le 14 juin 2016, à 14 h 15.

Sont présents :

- M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec, président
- M. Gilles Lehouillier, maire de la Ville de Lévis, vice-président
- M. Robert Maranda, conseiller à la Ville de Lévis

Sont également présents :

- M. Serge Giasson, directeur des Affaires juridiques de la Ville de Québec (à titre d'observateur)
- M. Robert Masson, directeur général et trésorier par intérim de la CMQ
- M^{me} Myriam Poulin, secrétaire corporative par intérim de la CMQ
- M. Jean-Pierre Turcotte, préfet de la MRC de L'Île-d'Orléans, à titre d'observateur
- Mme Parise Cormier, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré, à titre d'observatrice

Sont absentes :

- Mme Louise Brunet, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier
- M^{me} Julie Lemieux, conseillère à la Ville de Québec

Ouverture de la séance

Le président ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° E-2016-59

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

PROCÈS-VERBAL

- 2 -

Demande en justice afin de faire déclarer nuls ou inopérants le règlement de contrôle intérimaire n° 2016-74 et le règlement n° 216-75 de la Communauté métropolitaine de Québec (Art. 124 Loi sur la qualité de l'environnement et art. 34, 76, 77 et 142 Code de procédure civile) par les municipalités de Lac-Beauport et des Cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury – Mandat de services juridiques

Résolution E-2016-60

- Autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) à entreprendre des démarches auprès de procureurs externes et convenir d'un mandat pour représenter la CMQ dans le cadre des procédures judiciaires déposées contre elle, afin de préserver ses droits et défendre ses intérêts.

Adoptée à l'unanimité

Les résolutions E-2016-59 à E-2016-60, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) RÉGIS LABEAUME
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MYRIAM POULIN
SECRÉTAIRE CORPORATIVE PAR INTÉRIM